



D.2020.08.26.4.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 26 Août 2020

4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

4.8 - Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Mobilib (CITIZ).

L'an deux mille vingt, le vingt six août à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200828-20200826-4-8D-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2020
Date de réception préfecture : 28/08/2020

Monsieur le Président rappelle que Tisséo-Collectivités est sociétaire de la SCIC SA Mobilib et également membre du collège « Partenaires publics ».

Les statuts de la SCIC SA MOBILIB prévoient que chaque membre d'un collège dispose d'un représentant.

Il appartient au Comité Syndical de désigner le représentant de Tisséo-Collectivités au sein de la SCIC SA Mobilib.

* *
*

Le Comité Syndical :

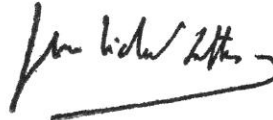
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Chollet ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : DESIGNE M. François CHOLLET en qualité de représentant de Tisséo-Collectivités au sein de sein de la SCIC SA Mobilib.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES